

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

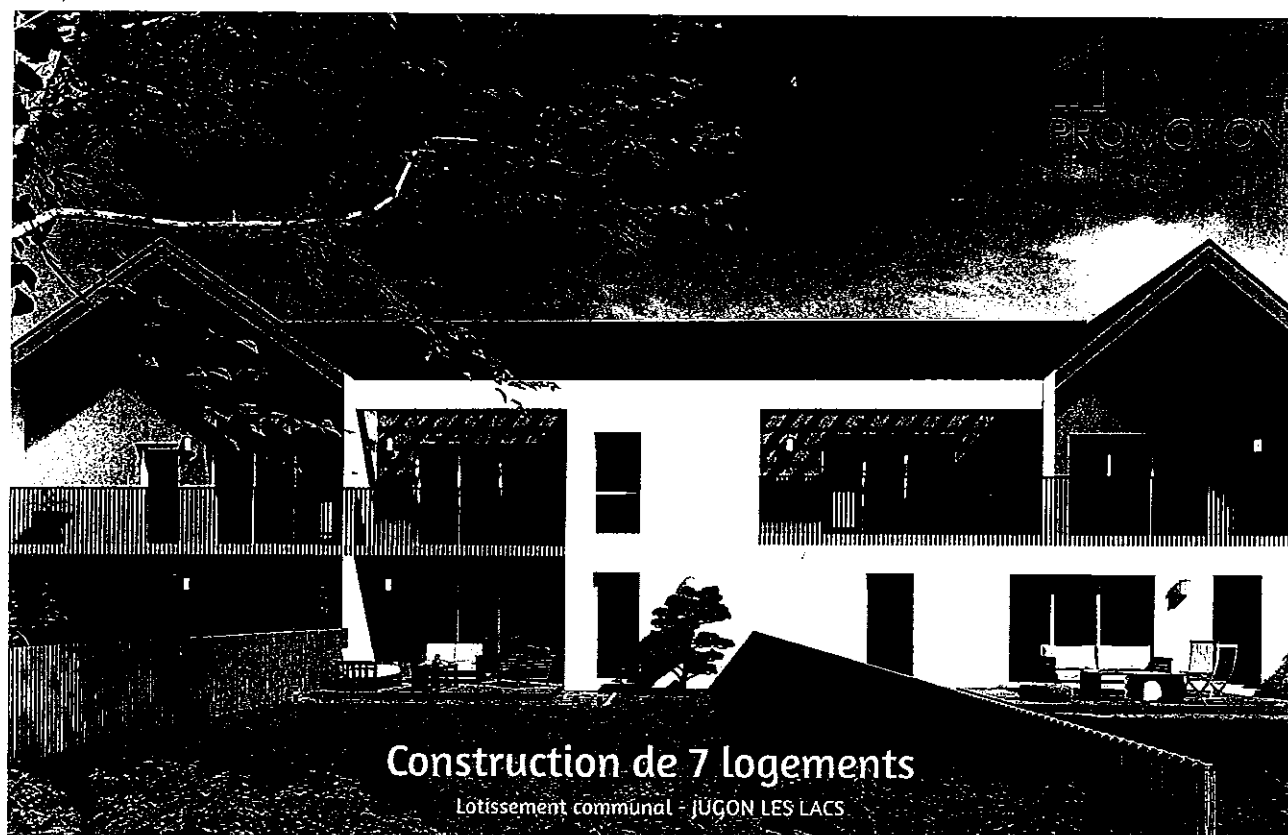
Pour la construction de ces 2 ensembles d'habitat collectif, plusieurs promoteurs ont été rencontrés :

- IPCS
- Primalys
- Créactuel

Le cahier des charges établis par la commune comprenait la réalisation de 2 plots comprenant 15 logements, un plot social et un plot privé.

Une analyse des offres a été réalisée et présentée à la commission travaux, plaçant l'offre de Créactuel en 1^{ère} place.

Visuel du plot social comprenant 7 logements :



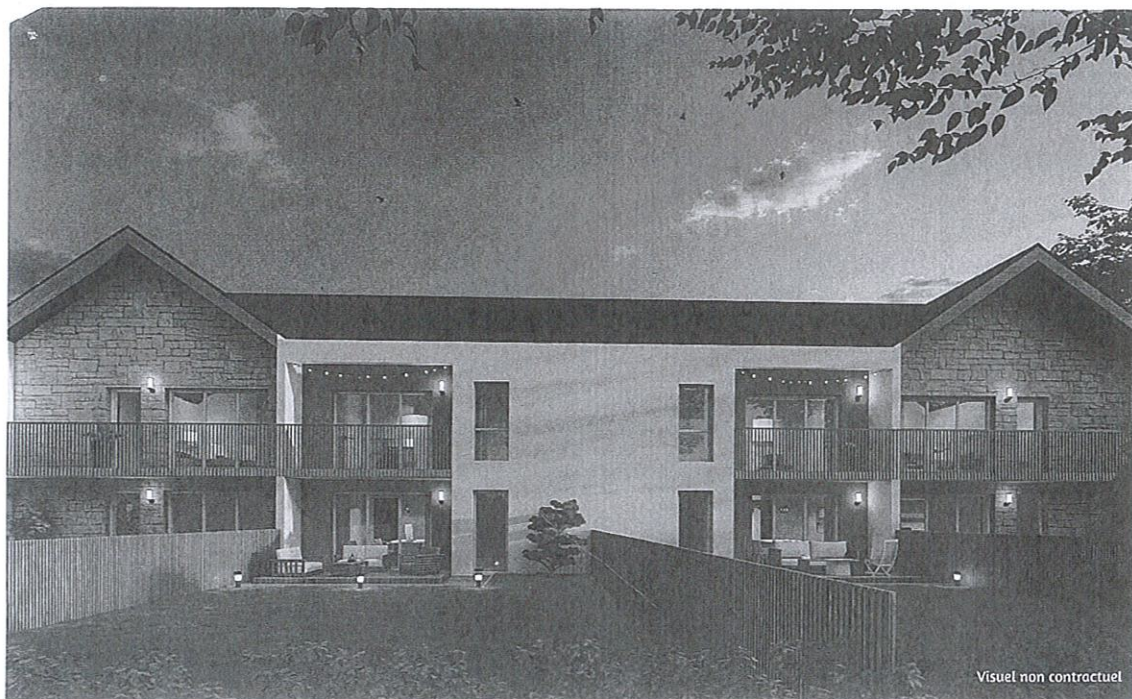


Visuel du plot privé comprenant 8 logements :



Construction de 8 logements
Lotissement communal - JUGON LES LACS

AVL
PROMOTION



Construction de 8 logements

Lotissement communal - JUGON LES LACS

AVL
PROMOTION

Considérant l'avis favorable de la commission travaux en date du 8 juin 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix)

Décide

- De retenir l'offre de Créactuel, comprenant la réalisation de 15 logements sur les 2 plots pour un prix d'acquisition des terrains de 70 000 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_129-DE